

J'accueille chaleureusement la dernière initiative du Conseil du Trésor et l'annonce d'une nouvelle politique touchant la formation du personnel fait par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) en juin 1980, deux mois après que cette motion eut été déposée à la Chambre.

La nouvelle politique touchant la formation du personnel, comme je l'ai souligné à maintes reprises à la Chambre, reconnaît que les ressources humaines sont aussi importantes que les ressources financières et que la formation constitue un élément essentiel de l'organisation des ressources humaines et une dépense admise dans le domaine des affaires. La principale conséquence de la nouvelle politique, cependant, est de relier la formation de l'employé à des exigences opérationnelles particulières identifiées par la direction dans les divers ministères et organismes. La nouvelle politique exige que les gestionnaires identifient et décident quels sont les besoins professionnels et techniques en matière de formation et rend l'employé responsable de son perfectionnement s'il doit profiter des possibilités d'avancement.

Une distinction est établie dans la nouvelle politique touchant la formation du personnel entre formation et perfectionnement. La nouvelle politique rend les gestionnaires et les ministères principalement responsables de la formation et les employés eux-mêmes responsables de leur propre perfectionnement. Voici ce que dit la nouvelle politique:

... c'est aux employés qu'il incombe de se perfectionner pour avancer dans leur profession et d'acquérir, durant leur temps libre et à leurs frais, toute la formation et l'instruction nécessaires pour obtenir la formation qu'ils souhaitent.

Bien que je me réjouisse de la nouvelle politique de formation du personnel, en particulier du fait qu'elle reconnaisse que les ressources humaines jouent un rôle aussi important que les ressources financières dans le fonctionnement efficace de l'administration fédérale, la nouvelle politique soulève deux grandes questions.

D'abord, elle ne prévoit aucune mesure pour favoriser le perfectionnement des employés: elle leur laisse le soin de se perfectionner durant leur temps libre et à leurs frais, sans qu'aucune formule d'orientation ne soit prévue pour leur venir en aide. Deuxièmement, de quelle façon une politique qui sépare la formation du perfectionnement peut-elle aborder les grandes questions soulevées par la Comité d'Avignon, la Commission Lambert, l'Institut professionnel de la Fonction publique, l'Alliance de la Fonction publique, par les fonctionnaires eux-mêmes et par les députés concernés?

L'Alliance de la Fonction publique déplore que la nouvelle politique de formation du personnel contienne si peu de mesures qui garantissent au personnel de soutien le droit d'assister à des cours de formation et de perfectionnement. Depuis que la nouvelle politique est entrée en vigueur, des listes entières de cours offerts à l'échelle des services par la Commission de la Fonction publique ont cessé d'être distribuées. Les cours dont il s'agit sont axés sur le perfectionnement et en les supprimant on enlève donc au personnel de soutien en général et aux fonctionnaires de sexe féminin en particulier la possibilité d'améliorer leurs connaissances professionnelles.

● (1720)

L'Alliance de la Fonction publique a aussi dit d'une part qu'en période de restrictions, les budgets consacrés à la formation étaient les premiers à être réduits, pratique contre laquelle le comité D'Avignon nous a prévenus, et d'autre part que la formation n'a pas toujours été dispensée en fonction des

### *Formation des fonctionnaires*

besoins et du mérite. Ce sont là des sujets qu'on a soulevés à maintes reprises à la Chambre et qu'on n'a pas encore, je crois, abordés de façon satisfaisante. Le groupe PIPS s'est dit très inquiet de l'insuffisance des moyens de formation mis à la disposition des fonctionnaires dits «surnuméraires». Bien que le Conseil du Trésor ait émis une directive à cet égard, on croit généralement qu'on ne vas pas assez loin à ce chapitre.

Quant aux fonctionnaires, une majorité très nette, tant chez les anglophones que chez les francophones, désirent être mieux informés des moyens mis à leur disposition pour parfaire leurs connaissances et accroître leur rendement. Cela ressort d'études effectuées par le Conseil du Trésor. D'aucuns se sont plaints du fait que les moyens de formation et de développement dont disposent les cadres moyens et supérieurs sont plus nombreux que ceux qui sont destinés aux catégories subalternes.

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, je crois qu'il est essentiel que le gouvernement songe sérieusement à faire une étude évaluative des besoins des fonctionnaires au chapitre de la formation et du perfectionnement à partir de laquelle on établirait une politique générale complète et bien conçue qui répondrait à ces besoins tant sur le plan de la formation que sur celui du perfectionnement.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur l'Orateur, je suis content de pouvoir participer à ce débat. Contrairement à l'orateur précédent, je ne suis pas satisfait de l'orientation actuelle du gouvernement. En effet, le gouvernement a bien une politique à son actif, mais malheureusement cette dernière ne vise pas au développement professionnel des compétences de son personnel. Le député qui m'a précédé et qui est le parrain de cette motion a mentionné certains des programmes existants. En outre, il a très judicieusement soulevé certains problèmes liés à ce programme particulier.

Comme l'indique sa politique de formation, le gouvernement n'offre pas à son personnel des prestations de formation professionnelle qui soient vraiment efficaces. Il ne tient pas compte non plus des possibilités de création d'un programme d'action positive au sein du gouvernement. Certes, il a déjà lancé un certain nombre de ballons d'essai dans ce domaine; mais les programmes de formation professionnelle qui ont été mis au point et certains cours qui ont été supprimés permettent de penser que les femmes et les handicapés qui veulent gagner de l'avancement se heurteront instamment à de nombreuses difficultés.

J'ai examiné un communiqué que la Commission de la Fonction publique a diffusé le 27 octobre 1980. Si la Commission a éliminé certains cours, c'est que le conseil chargé de la formation des effectifs le lui avait ordonné. J'ai examiné la liste des cours et constaté que ce sont surtout les fonctionnaires qui auraient le plus besoin de formation qui en souffriront. Certains des cours qui seront éliminés portent notamment sur la place des femmes sur le marché du travail, sur la façon de rédiger soi-même son *curriculum vitae*, ainsi que sur les différentes techniques et les différents moyens à acquérir pour progresser au sein de la Fonction publique. J'ai constaté avec inquiétude que ce rôle avait été retiré à la Commission de la Fonction publique et confié à un ministère opérationnel.

Comme l'a signalé mon préopinant, le rapport D'Avignon nous avait mis en garde contre cela. Jusqu'à maintenant, les ministères opérationnels ont beaucoup négligé la formation.